

## **Signature du Contrat de Projets 2007-2013 : « un acte de responsabilité et de raison »**

**Alain Rousset**, président du Conseil régional d'Aquitaine, et **Francis Idrac**, préfet de la Région Aquitaine, ont signé ce lundi 5 mars 2007 le Contrat de Projets Etat - Région 2007-2013.

Cette signature intervient après 8 mois d'une négociation difficile. Alors que la première copie proposée par l'Etat (juin 2006) n'était pas négociable (division par deux des crédits de l'Etat, exclusion de projets incontournables), le Premier Ministre a finalement accepté, mi-décembre, trois ouvertures essentielles justifiant la signature de la Région :

**\* élargissement du périmètre de contractualisation ;**

**\* intégration de projets complémentaires ;**

**\* augmentation de l'enveloppe initiale de 21 %, soit 100 millions d'euros supplémentaires.**

**\* Des politiques ont ainsi pu être sauvées** : une partie du tourisme, les parcs naturels régionaux, l'installation des jeunes agriculteurs, la politique hydraulique, le patrimoine et la création culturelle... D'autres ont été définitivement sacrifiées : les politiques contractuelles, les technologies de l'information et de la communication, l'artisanat, l'agriculture biologique, l'économie sociale et solidaire...

Malgré les frustrations - fortes et justifiées - la Région ne pouvait pas priver les Aquitains des 1,3 milliards d'euros qui seront injectés dans notre économie et nos territoires d'ici 2013. Pour Alain Rousset, la signature de la Région est donc « un acte de responsabilité et de raison » envers deux acquis importants du Contrat de Projets :

**\* 41 % de l'enveloppe consacrés au développement durable**, premier poste budgétaire, y compris les infrastructures ferroviaires ;

**\* 28 % fléchés sur l'innovation, la compétitivité industrielle et donc l'emploi**, y compris la recherche et l'enseignement supérieur pour lesquels la Région Aquitaine va plus que doubler ses propres crédits.

Au total, 10 grands projets viendront relever trois grands défis :

**\* Le défi de la compétitivité industrielle (542,708 millions d'euros)** : soutien aux filières nouvelles (matériaux composites, neurosciences, biodiversité), lancement de grands projets scientifiques (Petawatt, Alphanov, Aéroparc, Géliléo, Plateforme de l'Université de Pau), modernisation des structures universitaires, notamment de recherche.

**\* Le défi de la cohésion territoriale et sociale (182,364 millions d'euros)**, avec des actions ciblées sur le littoral aquitain et les quartiers difficiles (rénovation urbaine, logements sociaux), vie étudiante (logements étudiants).

**\* Le défi du développement durable (588,85 millions d'euros)** : quasiment triplement des moyens sur le ferroviaire et le maritime (accélération du report modal des marchandises et des voyageurs, accompagnement des lignes à grandes vitesses, modernisation du réseau Ter Aquitains, modernisation des installations portuaires), protection de l'environnement (Agenda 21, Plan Climat Régional, Plan de préservation des ressources en eau...).

Dans les mois qui viennent, l'Etat et la Région poursuivront le travail de concertation auprès des collectivités territoriales pour mettre en place rapidement les conventions d'application de ce Contrat de Projets et finaliser, en particulier, les discussions sur le volet territorial.

*« Notre ambition collective est de faire bouger les lignes de l'Aquitaine, en renforçant ses formidables capacités technologiques et industrielles, en agissant dans un esprit de cohésion pour réduire les fractures territoriales et sociales qui continuent de la traverser »* conclut Alain Rousset.